



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 1

Absents sans procuration : 1

Date de la convocation : 23/06/2026

Date d'affichage : 23/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

*L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Madame Valérie ANGERI, Monsieur Alain BIRAUD, Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Monsieur Sébastien GAVARD, Madame Alexandra LUKASIEWICZ.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Mauricette HELLO ayant donné procuration à Monsieur Luc NORMAND.

Etaient absents excusés (sans procuration) : Madame Jessica BRICAUD

Madame Yolène DUTEY a été nommée secrétaire de séance.

3. RESSOURCES HUMAINES

3-2 Recrutement d'une apprentie préparant le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) pour l'année scolaire 2026-2027

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code du travail, notamment ses dispositions relatives à l'apprentissage ;
- VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail ;
- VU le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à son expérimentation dans le secteur public ;
- VU le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;
- VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage constitue un outil de formation permettant de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes tout en répondant aux besoins des services de la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de recruter une apprentie préparant le Certificat d'Aptitude Professionnelle «Accompagnant Éducatif Petite Enfance» (CAP AEPE) au titre de l'année scolaire 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT que ce contrat d'apprentissage sera conclu conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, que la rémunération de l'apprentie sera fixée selon les règles applicables aux contrats d'apprentissage et que la collectivité bénéficie d'une participation financière du CNFPT au titre du financement du contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'autoriser le recrutement d'une apprentie préparant le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) pour l'année scolaire 2026-2027.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'apprentissage ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal au chapitre 012 – Charges de personnel.

Secrétaire de séance,
Yolène DUTEY

Extrait Certifié Conforme
Le 30/06/2026.

Le Maire,
Luc NORMAND

